

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

Préavis municipal n° 32bis / 2023

Demande de crédit pour la sécurité informatique

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

La Commission des finances (ci-après la COFIN) constituée par, son Président, Henri Pisani et ses membres Mmes Filomène Garcia et Ariane Morand MM. Philippe Noël (excusé), Simon Schülé, s'est réunie le 21 août 2023 en présence de la Municipalité afin d'examiner le préavis cité en titre. Nous les remercions pour leurs explications et réponses à nos questions.

La COFIN s'est encore réunie le 28 août et le 4 septembre 2023 afin de statuer et rédiger son rapport.

Les données concernant les dépenses prévues ces prochaines années pour chacun des outils décrits dans le préavis sont tirées d'un tableau comparatif des coûts entre 2023 et 2024 qui nous a été transmis par la Municipalité.

Objets du préavis

L'objet de ce préavis est une demande de crédit pour financer cinq objets distincts, mais liés par leur objectif : augmenter la sécurité de l'infrastructure informatique de la Commune.

En bref :

- Un diagnostic puis un audit de sécurité avec objectif d'obtenir une certification au label Cybersafe, recommandé par l'Union des Communes Vaudoises (UCV) ;
- la mise en place d'un système d'accès à distance aux postes de travail sécurisé et satisfaisant ;
- la mise en place d'un backup sécurisé des données comme des serveurs à distance, physiquement indépendant de des locaux de l'administration et des services.
- La mise en place sur tous les postes et les serveurs de la solution Microsoft Defender.
- Le renouvellement des licences de sécurité

Analyse

Situation actuelle

- Des mesures techniques et la formation du personnel aux bonnes pratiques et aux risques liés à leur utilisation des outils informatiques a certainement diminué le risque d'accès non-authorized aux données et à l'infrastructure communales.
- Actuellement, les personnes devant accéder aux données internes depuis l'extérieur le font grâce à une solution VPN qui ne leur donne pas entière satisfaction, car instable et peu pratique. Etant donné l'absence d'authentification à deux facteurs, la sécurité de ces accès pourrait être compromise en cas de vol du matériel.
- Les sauvegardes des données sont effectuées sur des bandes magnétiques qui ne peuvent pas être détruites à distance. En cas de piratage complet ces données peuvent déjà être restaurées.
- Un diagnostic de sécurité a déjà été effectué et des corrections et améliorations sont en cours de réalisation.

Diagnostic et Audit

Le diagnostic, l'audit et la certification de sécurité sont nécessaires.

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

Préavis municipal n° 32bis / 2023

Demande de crédit pour la sécurité informatique

Assistance à distance

La solution VMware Horizon semble adaptée et le coût des licences est raisonnable. L'approche en deux étapes, mise en place d'une plateforme de test pour deux utilisateurs, suivie d'un déploiement général en 2024 si la solution donne satisfaction nous semble une proposition économique et rationnelle.

Sauvegarde à distance

La diminution du coût lié aux sauvegardes à distance de 40% est une bonne nouvelle, le montant annoncé dans la version de mai de ce préavis nous semblant exagéré.

Licences Microsoft 365 Business Premium et Microsoft Defender supplémentaires

Les licences 365 Business Premium incluent les logiciels bureautiques ainsi que version entreprise de l'antivirus de Microsoft, Defender for Business, pour tous les postes des utilisateurs, Defender plan 1 et 2 sert à protéger les serveurs, Defender for office à filtrer les courriels dangereux.

Le montant des coûts récurrents s'élève à CHF 12'860.76 HT. Il remplace l'ancienne licence d'antivirus Kaspersky et les anciennes licences Office, l'augmentation est de CHF 7'277.- HT par an.

Frais récurrents à partir de 2024

Une partie des coûts présentés dans ce préavis est ponctuelle, pour la mise en place des outils et des services et la certification Cybersafe, une autre partie est récurrente annuellement. Voici un tableau résumant ces coûts annuels hors TVA, à titre informatif :

Intitulé	Montant
Télétravail (VMware et sécurité)	CHF 1 776.60
Sauvegarde à distance (Infomaniak + service)	CHF 4 644.00
Microsoft Office 365 + antivirus	CHF 7 277.15
Licences et garanties du matériel	CHF 16 873.60
Total	CHF 30 571.35

Le coût biennuel du renouvellement de la certification « Cybersafe » n'est pas inclus dans ce tableau, car nous ne l'avons pas à disposition. La Municipalité estime l'adaptation nécessaire des budgets futurs de CHF 33'600.00 TTC, ce qui correspond à ces données.

Renouvellement urgent de licences serveurs

La COFIN regrette que le renouvellement des licences ait été omis lors du budget 2023, mais il ne fait pas de doute que le montant de CHF 17'829.70 soit nécessaire.

Conclusions

A l'avis de la COFIN, les objectifs fixés par la Municipalité dans ce préavis sont cohérents et bien définis. Les moyens financiers ne sont pas importants à l'échelle du budget communal et devraient permettre d'atteindre ces objectifs. La mise en œuvre de ces mesures nous semble urgente et importante, nous l'approuvons donc.

Compte tenu des éléments ci-dessus, la COFIN adopte à l'unanimité de ses membres présents le préavis n° 32bis / 2023 et vous invite, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, à prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROMANEL-SUR-LAUSANNE

- vu le préavis municipal No 32bis / 2023 adopté en séance de Municipalité du 31 juillet 2023,
- ouï le rapport de la Commission des finances,
- ouï le rapport de la Commission technique
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES
Préavis municipal n° 32bis / 2023
Demande de crédit pour la sécurité informatique

décide

- d'accepter le préavis tel que présenté
- d'accorder un crédit de CHF 36'000.00 TTC pour la réalisation d'un audit de sécurité informatique et la mise en place de mesures urgentes ;
- d'autoriser le financement de cette dépense par la trésorerie courante ou, au besoin, sur les lignes de crédit disponibles, dans les limites du plafond de l'endettement ;
- d'autoriser l'amortissement de cette dépense sur une durée maximale de trois ans

Romanel-sur-Lausanne, le 4 septembre 2023

Le rapporteur :



Simon SCHÜLÉ

Les autres membres :



Henri PISANI



Filomène GARCIA



Philippe NOËL



Ariane MORAND